

Le harcèlement scolaire

Psychologie



Lætitia

Harcèlement scolaire

« Comment sortir Lætitia du cauchemar du harcèlement scolaire ? »

« Lætitia, la meilleure élève de ma classe de Première ES, traverse une situation de harcèlement depuis le début de l'année. Souffre-douleur d'une autre fille de la classe, elle vit des bousculades dans les couloirs, des intimidations, et des formes de racket systématiques. Après s'être tue durant plusieurs mois, Lætitia a fini par vider son sac en janvier et m'avouer sa situation lors d'un intercoours », explique Nathalie Salvaing, professeur d'éducation physique et sportive au Lycée polyvalent Léon Blum de Créteil. « Au départ c'était juste une fille qui me harcelait, mais elle a fini par entraîner d'autres élèves avec elle. C'était le genre de fille rebelle qui aimait jouer sa chef et avoir une emprise sur les autres », raconte Lætitia. Nathalie Salvaing, son enseignante confirme son désarroi : « Lætitia excellait au premier trimestre mais a aujourd'hui tendance à s'isoler et se refermer sur elle-même, ses résultats sont clairement en baisse. Et surtout, l'ambiance de la classe en est fortement perturbée car les harceleurs meneurs sont dans la même classe, et une grande partie de leurs camarades, désemparés, sont impactés par le phénomène. Je me demande comment on en est arrivé là ? Après tout, les brimades scolaires ne sont-elles pas l'un des risques que les élèves encourent en étant scolarisés ? Dois-je adopter une approche disciplinaire ou même judiciaire ? »

Approche classique

1- La réaction appropriée

S'impliquer comme acteur et personne ressource incontournable

Le harcèlement constitue un délit, quel que soit le cadre dans lequel il s'exerce (art. 222-33-2-2 du Code pénal). À ce titre, les établissements scolaires, enseignants en tête, se doivent d'agir, en prenant directement en charge les situations de terrain. Sous la responsabilité du chef d'établissement, comme Nathalie Salvaing, professeur d'éducation physique et sportive à Créteil, vous pouvez demander à être la personne ressource désignée afin d'organiser le traitement du cas de harcèlement et contribuer à la construction de la réponse. Il est fortement recommandé de ne pas régler seul les situations de harcèlement ou cyberharcèlement mais de privilégier le travail en équipe. L'appui du « référent harcèlement » départemental ou académique peut être fort utile.

2- Les réflexes à éviter

Ne rien promettre que l'on ne pourra tenir

Lors des différents entretiens que l'enseignant aura avec les élèves en cause, il ne doit pas critiquer le comportement de l'élève auteur présumé des faits de harcèlement, ni donner son opinion sur les faits révélés par l'élève victime, ni anticiper les décisions des futurs interlocuteurs. Le pire consiste à promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir du type : « *je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler* », ou « *je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni* » !

3- La solution étape par étape

Faire tomber les postures de « victime » et de « bourreau »

Il est conseillé de consigner par écrit les éléments relatifs à la situation soit dans un compte-rendu écrit, soit sur une fiche d'entretien reprenant le questionnement : qui ? / quoi ? / quand ? / où ?

Étape 1 : rester vigilant et repérer

Élève exclu du groupe, moqué et/ou insulté, affaires scolaires dégradées, chute soudaine des résultats scolaires, demandes fréquentes

de départ à l'infirmerie, absentéisme perlé... voilà autant de signes avant-coureurs potentiels d'une situation de harcèlement auxquels vous devez prêter attention.

Étape 2 : écouter, recueillir le témoignage de l'élève victime

En cas de harcèlement avéré, si l'élève victime n'a pas les mots, il peut écrire ce qu'il lui arrive au quotidien. Il doit essayer d'expliquer sa situation avec le plus de détails possibles : date et heure, identité du harceleur (ou du groupe d'harceleurs), les faits et gestes, les mots prononcés, la répétition des actes, sa réaction, son ressenti face à ce harcèlement. « Durant l'entretien, j'ai l'habitude de rassurer en proposant à la victime d'assurer sa sécurité si nécessaire, de l'informer que sa situation sera désormais régulièrement suivie et de lui proposer de prendre part à la résolution du problème et bien entendu de gratifier ses efforts s'il participe », explique Nathalie Salvaing, enseignante à Créteil.

Étape 3 : mener des entretiens avec l'auteur présumé et ses parents

L'auteur présumé est informé qu'un de ses pairs s'est plaint de violences répétées, sans qu'aucune précision ne lui soit donnée, afin qu'il puisse s'exprimer et donner sa version des faits. Selon le degré de reconnaissance des faits, il est indispensable de rappeler les règles du vivre ensemble/les valeurs de l'école et de demander de cesser le harcèlement. Il est nécessaire de vérifier si le ou les auteur(s) comprennent la gravité de leur comportement et de réexpliquer l'attitude que l'on attend de leur part, afin de les responsabiliser. Fixer un cadre également ferme et sécurisant est important afin de demander à l'élève de contribuer à la résolution de la situation de violence.

Les parents de l'auteur présumé sont reçus et informés de la situation. Il leur est expliqué les conséquences des actes commis pour la victime, les sanctions possibles pour leur enfant et les mesures de réparation. Leur concours est utile pour la résolution de la situation, notamment en termes d'accompagnement et de gratification de leur enfant, si et seulement si il contribue à la résolution.

Étape 4 : décider des mesures de protection pour la victime, et des sanctions pour l'auteur

Il s'agit de prendre en charge séparément les élèves, victime et auteur, selon les ressources de l'établissement, par le conseiller d'orientation psychologue, l'infirmier ou l'assistant social. On prendra soin de mobiliser les élèves proches de la victime, pour accompagner l'élève et susciter la solidarité entre pairs. Le recours aux heures de vie de classe reste une modalité opportune. De son côté, la sanction de l'auteur du harcèlement doit privilégier la responsabilisation et la réparation. Pour les options de réparation et de justice restaurative, selon le cas de harcèlement, on peut se référer à cet outil très pratique :

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/ou-tilspdf/guide_justice_scolaire.pdf

Étape 5 : suivre la mise en œuvre des mesures prises

L'enseignant doit assurer le suivi des mesures prises et informer les personnels de l'évolution du traitement de la situation. Il faut aussi prévoir une rencontre organisée avec l'élève victime et ses parents après mise en œuvre des mesures.

4- Les conséquences sur les élèves et la classe

« *La punition prive de quelque chose, alors que la sanction réparatrice demande à la personne d'apporter quelque chose en plus* », explique la psychothérapeute Aliette de Panafieu. En effet, parce qu'il a réfléchi aux conséquences de ses actes, parce qu'il a réalisé un travail d'intérêt scolaire pour compenser les dommages causés, l'auteur de harcèlement se donne toutes les chances de dépasser sa condition de « *bourreau* ». Parce que sa souffrance a été entendue, prise en compte et réparée, l'élève cible du harcèlement peut, de son côté, mieux sortir de sa condition de « *victime* ».

5- Les bénéfices pour l'enseignant

« *Plus les rendez-vous de médiation avec la prof d'EPS avançaient, plus j'ai vu bouger Lætitia. Elle était vraiment de moins en moins repliée sur elle-même. Je pense qu'elle a pu dépasser sa peur des harceleurs* », raconte Dylan un de ses camarades. Dans cette situation, l'enseignant a su repérer les signes de mal-être de Lætitia, et agir en concertation avec l'équipe enseignante en rétablissant le climat d'apaisement et de travail de votre classe. Il s'est impliqué dans cette bataille et même si cela a pris plusieurs semaines pour arriver à un résultat, il s'est engagé pour ses élèves, renforçant ainsi le sentiment d'être soutenus, facteur essentiel pour leur réussite. C'est un acquis pour l'année.

Quels profs, quels établissements l'ont mis en place ?

- Lycée polyvalent Léon Blum de Créteil, par Nathalie Salvaing, professeur d'éducation physique et sportive

Approche innovante

1- La réaction appropriée

Rendre les harceleurs acteurs du retour au bien-être de leur cible !

Aussi surprenante et difficile que semble la démarche, c'est pourtant celle qui a par exemple été adoptée avec efficacité au Lycée Descartes de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), un établissement en pointe dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Mise au point par le professeur de philosophie Jean-Pierre Bellon, celui-ci s'est inspiré d'une méthode, appelée méthode de la préoccupation partagée, créée par le psychologue suédois Anatol Pikas et qui a désormais fait ses preuves dans plusieurs pays. La technique, fondée sur une approche non blâmante, nécessite en effet une série de rencontres entre adultes de l'établissement et le, ou les, harceleurs, pris individuellement. Il s'agit plus concrètement de revenir sur les faits, de les reconnaître, de lancer des actions pour remédier à la situation, et ensuite faire en sorte que la victime (qui n'est jamais appelée victime mais cible) n'en soit plus une. Surtout, « on ne culpabilise pas les harceleurs et il n'y a pas de sanction, insiste Jean-Pierre Bellon. On ne cherche pas à ce qu'ils deviennent amis, mais à instaurer un climat de paix pour qu'ils puissent se côtoyer sans histoires. » Cette approche, originale, fait en effet l'hypothèse selon laquelle il existerait chez un grand nombre d'intimidateurs un réel désir de sortir du harcèlement.

2- Les réflexes à éviter

L'intervenant adulte doit s'abstenir de toute confrontation avec le harceleur

Indignation, moralisation, ou remontrances se révèlent sans effets dans une telle situation. Toute stratégie s'appuyant sur la culpabilisation des auteurs de trouble n'est jamais suivie de la moindre efficacité. Pire, « la loi du talion est totalement contre-productive car elle conduit à l'escalade », confirme le sociologue de la violence Éric Debarbieux. Il ne s'agit pas ici de faire preuve d'indulgence, mais bien de faire cesser l'intimidation. Alors que l'intimidateur s'attend lui à être réprimandé et sanctionné, l'approche non blâmante crée un effet déstabilisateur bénéfique pour la suite du règlement du problème.

3- La solution étape par étape

On ne blâme pas, on ne culpabilise pas, on ne sanctionne pas !

Il s'agit d'abord de défaire la dynamique de groupe, de briser l'effet de groupe qui s'est installé entre les harceleurs et qui a provoqué le harcèlement, et à faire naître chez ces élèves un sentiment d'intérêts communs face aux conséquences du harcèlement pour la cible.

Étape 1 : première rencontre avec les intimidateurs présumés

Elle ne doit jamais se dérouler dans un endroit associé à un cadre disciplinaire. Une salle de classe convient bien. L'adulte intervenant doit être seul, ainsi que l'intimidateur toujours pris individuellement. Elle ne doit pas durer plus d'une dizaine de minutes. Il s'agit prioritairement de parler de la cible du harcèlement plutôt que de son harceleur, de chercher à amener l'intimidateur à reconnaître la réalité du malaise de la cible. À faire en sorte qu'il manifeste un certain souci à son égard. On peut débiter l'entretien par ces mots : « Bonjour, merci d'être venu me voir. Je voulais vous parler d'un élève de votre classe, la jeune Lætitia. Elle ne va pas bien en ce moment. Je crois qu'elle traverse une période difficile et je suis préoccupé à son sujet. Que pouvez-vous m'en dire ? » Que le harceleur soit resté sur la défensive, le déni, ou qu'il ait accepté de reconnaître le malaise de l'élève-cible sans s'impliquer pour autant, on convient alors de la date d'un autre entretien sans attendre l'obtention d'aveux, sans le contredire, sans porter ni jugement, ni menace de sanction. Le temps de la réflexion et surtout l'absence de sanctions vont commencer à faire leur œuvre dans l'esprit du harceleur.

Étape 2 : deuxième rencontre avec les intimidateurs présumés

Ce deuxième entretien a pour objectif de rechercher avec l'intimidateur présumé ce qui pourrait être fait au sein de la classe afin d'améliorer la situation de la cible Lætitia. On peut alors débiter l'entretien par ces mots : « Je me demande ce qui pourrait être fait pour que Lætitia se sente mieux au lycée. Auriez-vous quelques idées à me suggérer ? Vous-même, pourriez-vous faire quelque chose ? » A ce stade, le harceleur peut ne faire aucune suggestion. Mais il peut, aussi étonnant que cela paraisse, en fournir certaines. Bertrand Gardette, le conseiller principal d'éducation du Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand, le confirme : « Il est assez rare qu'un intimidateur présumé déclare qu'il est décidé à ne rien faire du tout. Mieux, il est même assez fréquent que la démarche volontairement bienveillante de l'adulte désarme les

résistances du harceleur et l'incite à adopter par mimétisme une attitude empathique à l'égard de la cible ».

Étape 3 : rencontre avec la cible du harcèlement

À la suite des différents entretiens que les harceleurs ont eu avec l'adulte, certains ont peut-être déjà changé d'attitude, et il se peut que la cible ait perçu une certaine amélioration de sa situation. Raison pour laquelle les entretiens se font dans cet ordre, d'abord les harceleurs, ensuite la cible. L'élève ciblé abordant ainsi la rencontre avec l'adulte de façon plus confiante. Dans un premier temps, il faut laisser librement la cible parler de ce qui lui arrive au sein du lycée. On peut ainsi commencer par ces mots : « Bonjour, je vous remercie d'être venus me voir. J'ai entendu dire que vous aviez passé un moment difficile avec d'autres élèves dernièrement. Vous voulez m'en parler ? » Le grand écueil étant souvent le silence de la cible qui craint notamment d'éventuelles représailles des harceleurs, il est essentiel de la rassurer en lui précisant qu'il n'y aura en aucun cas de sanctions contre les intimidateurs. Une fois la cible ayant raconté son histoire, il faut l'informer que ses harceleurs ont été rencontrés par vous et qu'ils sont décidés à faire quelque chose pour changer la situation. Il faut ensuite l'informer qu'une « rencontre au sommet » sera peut-être à prévoir entre elle et ses harceleurs.

Étape 4 : « rencontre au sommet »

Cette rencontre qui réunit la cible et ses intimidateurs pour leur permettre de conclure une sorte de pacte de non-agression, n'est pas obligatoire. En général, la cible fait montre de fortes résistances à se retrouver face à ses agresseurs. Il ne faut donc pas insister et ne pas proposer cette rencontre si la cible la refuse. Des rencontres individuelles s'avèrent en revanche indispensables plusieurs semaines après la résolution d'un cas.

4- Les conséquences sur les élèves et la classe

Plus de 70 % des cas de harcèlement sont résolus grâce à cette technique. Les spécialistes Bertrand Gardette et Jean-Pierre Bellon confirment que même sans cette rencontre au sommet, au fil des entretiens séparés avec la cible et avec les intimidateurs, les relations au sein du groupe se modifient et la situation de la cible s'améliore de façon très significative.

5- Les bénéfiques pour l'enseignant

« Lætitia paraît désormais beaucoup plus à l'aise et plus souriante en classe. Elle m'a confié qu'elle avait observé un très net changement d'attitude d'Anaïs, sa principale harceleuse », précise Jordan, le délégué de classe. L'enseignant a permis à la cible comme au harceleur de se dégager de leur rôle limitatif de victime ou de bourreau pour se réconcilier avec eux-mêmes. Par la méthode adoptée, il a prouvé qu'un enseignant peut se positionner comme un authentique professionnel capable d'utiliser les outils de pointe appropriés, et non comme un « grand écolier » dont il faudrait en permanence assurer l'encadrement par une kyrielle de formateurs. Mais attention, par expérience, l'intimidation ou le harcèlement, peut reprendre très facilement dans les jours ou les semaines qui suivent. Des entretiens de suivi sont donc indispensables à la crédibilité de l'opération.

Quels profs, quels établissements l'ont mis en place ?

- Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand, par le CPE Bertrand Gardette, co-fondateur de l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE)
- Lycée Descartes de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), par Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie

Bibliographie et sitographie

» Approche classique

- Hélène Romano, *Harcèlement en milieu scolaire. Victimes, auteurs : que faire ?*, Dunod, 2015.
- Numéro vert "Non au Harcèlement" au 3020
- https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/03/2016_non_harcelement_cahier_activites_int.pdf

» Approche innovante

- Jean-Pierre Bellon, Bertrand Gardette, *Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible. La méthode de la préoccupation partagée*, ESF, 2018.
- Anatol Pikas, « New developments of the Shared Concern method », *School Psychology International* (2002), Vol. 23 (3).
- www.preoccupationpartagee.org